



PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ – MAJEUR (validité 15 ans)

Dépôt uniquement sur rendez-vous - Dossier complet - Présence du demandeur obligatoire au dépôt et au retrait

1 ^{ÈRE} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT SUITE À UNE PERTE / UN VOL
Formulaire remis par la Mairie ou téléchargeable sur www.service-public.fr	Formulaire remis par la Mairie ou téléchargeable sur www.service-public.fr	Formulaire remis par la Mairie ou téléchargeable sur www.service-public.fr
1 photo d'identité de moins de 6 mois ¹ .	1 photo d'identité de moins de 6 mois ¹ .	1 photo d'identité de moins de 6 mois ¹ .
Un justificatif de domicile (original+photocopie) (de moins d'1 an) à vos nom et prénom ² . <u>Si vous êtes hébergé(e) :</u> 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant ² + une attestation sur l'honneur manuscrite, établie par la personne qui vous héberge + copie de sa pièce d'identité (originaux+photocopies).	Un justificatif de domicile (original+photocopie) (de moins d'1 an) à vos nom et prénom ² . <u>Si vous êtes hébergé(e) :</u> 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant ² + une attestation sur l'honneur manuscrite, établie par la personne qui vous héberge + copie de sa pièce d'identité (originaux+photocopies).	Un justificatif de domicile (original+photocopie) (de moins d'1 an) à vos nom et prénom ² . <u>Si vous êtes hébergé(e) :</u> 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant ² + une attestation sur l'honneur manuscrite, établie par la personne qui vous héberge + copie de sa pièce d'identité (originaux+photocopies).
Soit vous êtes en possession d'un passeport électronique ou biométrique (édité après avril 2006) (original + photocopie) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans. Soit vous êtes en possession d'un passeport Delphine (édité avant avril 2006) (original + photocopie) en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans. À défaut , copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ³ (<i>à demander à la Mairie du lieu de naissance</i>).	Ancienne carte d'identité sécurisée (<i>à restituer obligatoirement, sinon sera considérée comme une perte</i>) (original + photocopie) ATTENTION : si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans, alors : Soit vous êtes en possession d'un passeport électronique ou biométrique (édité après avril 2006) (original + photocopie) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans. Soit vous êtes en possession d'un passeport Delphine (édité avant avril 2006) (original + photocopie) en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans. À défaut , copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ³ (<i>à demander à la Mairie du lieu de naissance</i>).	Soit vous êtes en possession d'un passeport électronique ou biométrique (édité après avril 2006) (original + photocopie) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans. Soit vous êtes en possession d'un passeport Delphine (édité avant avril 2006) (original + photocopie) en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans. À défaut , copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ³ (<i>à demander à la Mairie du lieu de naissance</i>).
		Timbre fiscaux : 25 € (à acheter en bureau de tabac ou en ligne à : https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choisTimbres.jsp) Déclaration de perte : faite en Mairie au dépôt du dossier complet. ou Déclaration de vol : délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie.

Nom d'épouse/veuve ou d'usage : fournir un justificatif (acte de mariage de – de 3 mois, acte de décès ou acte de justice) ou autorisation manuscrite de l'ex-conjoint et la copie de sa pièce d'identité.

¹ : 1 photo d'identité : récente, aux normes règlementaires ; tête nue (couvre-chefs interdits), de face et droite ; sur fond uni et clair, en couleur uniquement, front dégagé. **ATTENTION** : sourcils visibles, bouche fermée, expression neutre, lunettes ne masquant ni les yeux, ni les sourcils, verres non teintés et sans reflets ; cou dégagé (pas de capuche, ni foulard, ni col roulé) - Dimensions du visage : de 32 mm à 36 mm, du bas du menton.

² : Justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris les portables) ; avis d'imposition, quittance d'assurance habitation ou quittance de loyer.

³ : Pour les Français nés à l'étranger : s'adresser au Service Central d'Etat Civil — 44941 NANTES Cedex 9 ou par Internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali>

**Liste des 36 communes équipées
d'un dispositif de recueil de demandes de cartes nationales d'identité
en Haute-Savoie pouvant vous recevoir :**

Rendez-vous en ligne sur le site : www.rendezvousonline.fr

Abondance	04.50.73.00.16	Morzine	04.50.79.04.33
Alby-sur-Chéran	04.50.68.10.10	Passy	04.50.78.00.03
Annecy	04.50.33.88.88	Perrignier	cni@perrignier.fr
Annecy le Vieux	04.50.23.86.00	Reignier-Esery	04.50.43.40.03
Annemasse	04.50.95.07.00	Rumilly	04.50.64.69.20
Boège	04.50.39.10.01	Saint-Gervais-les-Bains	04.50.47.75.66
Bonneville	04.50.25.22.00	Saint-Julien-en-Genevois	04.50.35.14.14
Chamonix	04.50.53.11.13	Sallanches	04.50.91.27.27
Cluses	04.50.96.69.00	Sciez	04.50.72.60.09
Cran-Gevrier	04.50.88.67.00	Seynod	04.50.33.45.00
Cruseilles	04.50.32.10.33	Seyssel	04.50.59.27.67
Douvaine	https://welrdv-mairies.fr	Taninges	04.50.34.20.22
Epagny-Metz-Tessy	04.50.22.04.71	Thônes	04.50.02.91.72
Evian-les-Bains	04.50.83.10.00	Thonon-les-Bains	04.50.70.69.82
Faverges-Seythenex	04.50.32.57.57	Thorens-Glières	04.50.22.40.15
Frangy	04.50.44.75.96	Vétraz-Monthoux	04.50.37.32.09
Fillière (Thorens-Glières)	04.50.22.82.32	Ville-la-Grand	04.50.84.24.24
Gaillard	04.50.39.76.30		
La-Roche-sur-Foron	04.50.25.90.00		

RDV fixé le àh.....

Coût : gratuit.

Délai d'obtention : La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent de la période de la demande.

Votre titre est disponible en Mairie : l'agence responsable de la mise en place de votre titre vous envoie un SMS dès réception de votre carte nationale d'identité avec pour message « votre titre est disponible en Mairie ».

Remise de la carte : elle doit être retirée par le demandeur dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte sera détruite.

Durée de validité : 15 ans.